



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L' AISNE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC  
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

**Arrêté portant composition du conseil  
communautaire de la Communauté de  
communes Villes d'Oyse**

**LE PREFET DE L' AISNE,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-6-1 et son paragraphe VI,

VU les délibérations concordantes, relatives à la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes Villes d'Oyse, des conseils municipaux d'Achery, Anguilmont-le-Sart, Beautor, Bertaucourt-Epourdon, Charmes, La Fère, Fourdrain, Fressancourt, Deuillet, Mayot, Monceau-lès-Leups, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois, Servais, Travecy et Versigny,

**CONSIDERANT** que les conditions posées par l'article susvisé du code général des collectivités territoriales se trouvent réunies,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter du renouvellement général des conseils municipaux, le conseil communautaire de la Communauté de communes Villes d'Oyse est composé comme suit :

- La Fère, Beautor, Saint-Gobain : 4 conseillers communautaires par commune,
- Charmes : 3 conseillers communautaires,
- Travecy, Bertaucourt-Epourdon, Achery, Danizy : 2 conseillers communautaires par commune,
- autres communes : 1 conseiller communautaire titulaire et 1 conseiller communautaire suppléant par commune.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à partir de sa notification ou de sa publication,

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture, le président de la Communauté de communes Villes d'Oyse, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 19 août 2013

Le Préfet de l'Aisne

**Pierre BAYLE**